



Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique
Et cohésion sociale

Direction Régionale
Des Affaires Sanitaires et Sociales

ARRETE N° 33 /DRASS/BEC
Fixant les dates des épreuves, la date de clôture des inscriptions, du concours pour le recrutement d'adjoints sanitaires (femmes et hommes) 7 externes – 8 internes au titre de l'année 2006

---oOo---

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier De La Légion D'honneur

- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant La Réunion en département français, ensemble les actes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 92-1437 du 30 décembre 1992 portant statut particulier des agents sanitaires et des adjoints sanitaires modifié par le décret n° 97-1153 du 15 décembre 1997 ;
- VU le décret n° 2000-1317 du 26 décembre 2000 portant déconcentration en matière de recrutement de certains personnels du ministère de l'emploi et de la solidarité ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2000 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement de certains personnels du ministère de l'emploi et de la solidarité ;
- VU l'arrêté du 10 octobre 2001 fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement d'adjoints sanitaires ;
- VU l'arrêté du 7 août 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints sanitaires ;

SUR proposition du Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales

ARRETE

Article 1^{er} : Les épreuves du concours de recrutement d'adjoints sanitaires (externe : 7 postes ; interne : 8 postes) auront lieu le 10 novembre 2006.

Les dossiers seront reçus à la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales jusqu'au 6 octobre 2006.

Le centre d'examen est prévu à Saint-Denis.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional des affaires sanitaires et sociales, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 14 août 2006.

P/Le Préfet,
La directrice Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales,

Flore THEROND-RIVANI